

Lettre ouverte

Réponse à la chronique de Paul Arcand

« Attendre qu'il fasse quelque chose de grave »,

5 avril 2025, LaPresse



Attendre que l'état des droits s'aggrave

La chronique de Paul Arcand *Attendre qu'il fasse quelque chose de grave*, parue samedi dernier dans La Presse, traite du meurtre de Lysandre Gendron par son fils Emmanuel Gendron-Tardif, reconnu non criminellement responsable pour cause de problèmes de santé mentale.

L'Association des groupes d'intervention en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ) tient toutefois à souligner la pente glissante employée par l'auteur, allant à l'encontre des droits des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé, entre autres, ceux des droits au consentement et à la liberté. Rappelons que la National Mental Health Association affirme que « les personnes atteintes de [problème de santé] mentale ne sont pas plus à risque de réaliser un crime que les autres membres de la population générale ». Ainsi, l'association violence et santé mentale n'est basée que sur quelques cas sensationnalistes, qui pourtant, portent préjudice à l'ensemble des personnes ayant un vécu psychiatrique.

Dans la chronique, le psychiatre Mathieu Dufour affirme: « Le Québec est la province la plus restrictive au Canada parce qu'il y a un seul critère, la dangerosité. Ailleurs, ils ont ajouté d'autres critères comme le besoin de traitement afin de prévenir une détérioration de l'état psychotique. Ce n'est pas strictement d'être dangereux. C'est de prévenir. Le Québec ne s'est pas adapté. La P-38 force la judiciarisation à outrance. »

Effectivement, nous avons fait le choix de société, au Québec, de préserver les droits des citoyen-e-s, plutôt que de favoriser le pouvoir médical sur nos corps. Nous devrions en être fier-e-s plutôt que de vouloir niveler vers le bas sur les droits fondamentaux ! Nous devons ainsi nous poser ces questions: voulons-nous d'une société qui permette aux médecins de nous retirer tous nos droits, comme à l'époque des asiles?

Finalement, la proposition du Dr Dufour signifie une plus grande prise en charge des personnes par les institutions de santé, toutefois, il est aussi explicité dans l'article le manque flagrant de services en santé mentale, autant au niveau du soutien psychologique que de l'aide aux proches. Aucune aide autre que l'hospitalisation forcée n'a été offerte à Emmanuel et sa famille. Les questions que pose son frère dans son témoignage paru dans La Presse le 1^{er} avril¹ sont pertinentes et c'est sur celles-ci qu'une potentielle réforme doit se pencher. Plutôt que de ne miser que sur la P-38 pour qu'elle soit davantage coercitive et qu'elle nécessite une plus grande prise en charge de l'État, pouvons-nous d'abord nous doter de services de santé ayant à cœur la dignité et les droits des personnes?

Ce n'est pas la Loi P-38 qui vous a failli, mais bien un système complet.

Nancy Melanson, co-coordonnatrice du volet sociopolitique et Claudia Barabé, chargée de communications à L'AGIDD-SMQ

¹ <https://www.lapresse.ca/dialogue/temoignages/2025-04-01/sante-mentale-et-criminalite/manu-se-sentait-partir.php>